

Précisions relatives aux critères de performance du plan d'attribution d'actions de performance 2021

Solocal Group rappelle aux actionnaires les critères de performance applicables au plan d'attribution d'actions de performance 2021 (le « **Plan 2021** ») (actions attribuées par le Conseil d'administration en application de la 6^{ème} résolution votée lors de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2020) afin de préciser le contenu des pages 233-234 et 274-275 du Document d'Enregistrement Universel 2021 de Solocal Group.

Le Plan 2021 inclut un plan LTI « Classique » et un plan LTI « Booster ». Pour chacun d'entre eux, il est rappelé que la condition de performance est appréciée sur trois années (2021 à 2023) (la « **Période de Référence** ») et repose sur deux critères :

- un critère hors marché : le respect des objectifs de free cash flow au cours de la Période de Référence ; et
- un critère marché : l'évolution du cours de bourse de l'action Solocal Group au cours de la Période de Référence.

1. Plan LTI « Classique » : critères de performance

✓ **Premier critère : Free Cash Flow (80% des actions attribuées)**

- Acquisition d'une première tranche d'actions à la condition que la société dégage 40M€ de FCF en 2021,
- Acquisition d'une deuxième tranche d'actions à la condition que la société dégage 80M€ de FCF en 2022,
- Acquisition d'une troisième tranche d'actions à la condition que la société dégage 80M€ de FCF en 2023.

✓ **Second critère : Cours de bourse (20% des actions attribuées)**

- Aucune action ne sera acquise si le cours de bourse fin 2023 est inférieur ou égal à 3 euro,
- Une acquisition « linéaire » serait convenue si le cours de bourse fin 2023 est compris entre 3 et 4,41 euros,
- 100% des actions (de cette sous-enveloppe de 20%) : si le cours de bourse fin 2023 est égal à 4,41 euros.

Enfin, un mécanisme de surallocation « linéaire » permet au seul Directeur Général de recevoir 10.000 actions de performance supplémentaires si le cours de bourse est compris entre 4,41€ et 5€.

Pour le plan LTI « Booster » une condition d'investissement est nécessaire.

2. Application des deux critères de performance pour le plan LTI « Booster »

✓ Premier critère: Free Cash Flow (50% des actions attribuées, sous condition d'investissement des bénéficiaires)

- Acquisition d'une première tranche d'actions à la condition que la société dégager 40M€ de FCF en 2021,
- Acquisition d'une deuxième tranche d'actions à la condition que la société dégager 80M€ de FCF en 2022,
- Acquisition d'une troisième tranche d'actions à la condition que la société dégager 80M€ de FCF en 2023,

Étant précisé que, par exception aux autres bénéficiaires qui acquerront leurs actions de performance de manière progressive (année après année), le Directeur Général ne pourra acquérir la totalité des actions de performance qu'à l'issue d'une période d'acquisition de 3 ans.

✓ Second critère: Cours de bourse (50% des actions attribuées, également sous condition d'investissement des bénéficiaires)

- Aucune action ne sera acquise si le cours de bourse fin 2023 est inférieur ou égal à 3 euros,
- Une acquisition linéaire serait convenue si le cours de bourse fin 2023 est compris entre 3 et 4,41 euros,
- 100% des actions (de cette sous-enveloppe de 50%) : si le cours de bourse fin 2023 est supérieur ou égal à 4,41 euros.

Enfin, un mécanisme de surallocation « linéaire » permet au seul Directeur Général de recevoir 25.000 actions de performance supplémentaires si le cours de bourse est compris entre 4,41€ et 5€.

FR - Solocal - www.solocal.com

Premier acteur français du marketing digital, Solocal est le premier partenaire de toutes les entreprises locales, que ce soit des ETI, TPE, PME, mais aussi des grandes enseignes à réseaux ou des collectivités. Sa mission : dynamiser la vie locale. Chaque jour, Solocal conseille 309 000 entreprises clientes présentes partout en France et les accompagne pour booster leur activité. Solocal travaille à révéler le potentiel de toutes les entreprises en les connectant à leurs clients grâce à des services digitaux innovants (Présence relationnelle avec une gamme d'offres Connect, Site Internet et sites de e-commerces, Publicité digitale) et qu'elles peuvent piloter en toute autonomie via l'app Solocal Manager. Solocal se tient également aux côtés des internautes et mobinautes pour leur faire vivre la meilleure expérience digitale avec PagesJaunes et Ooreka. Le Groupe met ainsi à la disposition des professionnels et du grand public des services à très fortes audiences sur ses propres médias (21 millions de VU/mois), de la data géolocalisée, des plateformes technologiques évolutives, une couverture commerciale unique en France, des partenariats privilégiés avec les acteurs du numérique comme les Gafam. Engagé dans une stratégie sociétale et environnementale depuis 2013, Solocal adhère aux objectifs de développement durable des Nations Unies et est certifié Ecovadis et Gaia Ethifinance avec une note de 80/100.

Contacts presse

Charlotte Millet +33 (0)1 46 23 30 00
charlotte.millet@solocal.com

Edwige Druon +33 (0)1 46 23 37 56
edruon@solocal.com

Contacts investisseurs

Julie Gualino-Daly +33 (0)1 46 23 42 12
jgualino@solocal.com

Xavier Le Tulzo +33(0)1 46 23 39 76
xletulzo@solocal.com

Nous suivre



solocal.com